



## Détection de la faune par caméras infra-rouges, couplée à un dispositif d'avertissement par panneaux à messages variables

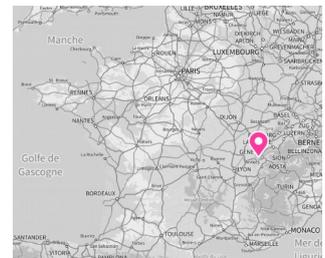
**Maîtrise d'ouvrage / gestionnaire :** Département de l'Ain

**Nom de la voie :** RD 884

**Communes :** Saint-Jean-de-Gonville, Thoiry

**Date de mise en service :** 2022

**Coût de l'opération :** 95 734,00 € HT à l'installation hors suivi



### Contexte :

La RD 884, construite dans les années 90 afin de désenclaver le Pays de Gex, constitue un réel obstacle pour les franchissements de la faune entre Jura et plaine du Rhône en direction des Alpes. Cette route est par ailleurs particulièrement fréquentée notamment par les frontaliers au cours de leurs déplacements quotidiens vers la Suisse, multipliant les conflits entre les automobilistes et la faune.

L'opération s'inscrit dans un contexte d'amélioration de la perméabilité écologique de l'ensemble des 16 km de linéaire de la RD 884. Après la restauration du corridor prioritaire d'intérêt régional et transfrontalier au niveau de Péron par la mise en œuvre d'un passage à faune supérieur (Cf. Fiche Écopont de Péron), ces dispositifs complémentaires ont été installés sur les deux autres secteurs définis prioritaires au niveau de Saint-Jean-de-Gonville et Thoiry.

En complément de l'écopont de Péron vers lequel sont canalisés les animaux par des clôtures, des haies et des ouvrages de franchissement inférieurs, ces dispositifs sont constitués de 2 détecteurs de faune infrarouge couplés à des panneaux à messages variables, permettant d'avertir l'automobiliste en cas de potentielle traversée. Le but est avant tout d'éviter l'accident en alertant les usagers du danger imminent et en réduisant leur vitesse.

Cerema – Direction Centre-Est



Figure 1 : Secteur 1 : de Saint-Jean-de-Gonville, Secteur 2 : Thoiry

### Caractéristiques techniques de l'ouvrage :

Les détecteurs de faune à caméras infra-rouges, alimentés par des panneaux solaires, ne fonctionnent qu'à la tombée de la nuit, horaire propice aux déplacements de la faune. La faune, grande et moyenne, de la taille du lièvre et du renard peut ainsi être détectée sur un linéaire de 500 m. Lorsqu'un animal est détecté, le dispositif transmet le signal aux panneaux à messages variables qui avertissent les automobilistes qu'un animal est à l'approche. Ces panneaux dont le message est ponctuel lié à un évènement réel sont plus efficaces qu'un panneau pérenne que l'on ne voit plus.

La détection enclenche une vidéo de 20 secondes environ (réglable) qui s'enregistre sur une plateforme à distance dont le Département assure l'abonnement annuel. Le suivi peut alors être réalisé de manière précise.

De part et d'autre de la 2x2 voies, sur les deux secteurs, sont installés :

- des dispositifs de détection : caméras infra-rouges sur +/- 500 m de distance qui détectent la faune et enregistrent des vidéos du moment détecté,
- des dispositifs d'avertissement : panneaux à message variable qui s'allument et clignotent si détection, pendant 1 minute.



Figure 2 : Caméra infra-rouge et panneau à message variable

Résultats des suivis faune :

Le suivi test pendant 3 mois (réalisé grâce aux vidéos des caméras du dispositif) confirme que les grands ongulés franchissent la route.

L'analyse de l'ensemble de l'accidentologie de la RD 884 sur la période test permet d'affirmer que les quelques accidents relevés par l'agence routière sont hors des tronçons équipés et traités par les deux mesures phares (écopont et dispositifs de détection) (Cf. Schéma ci-dessous).

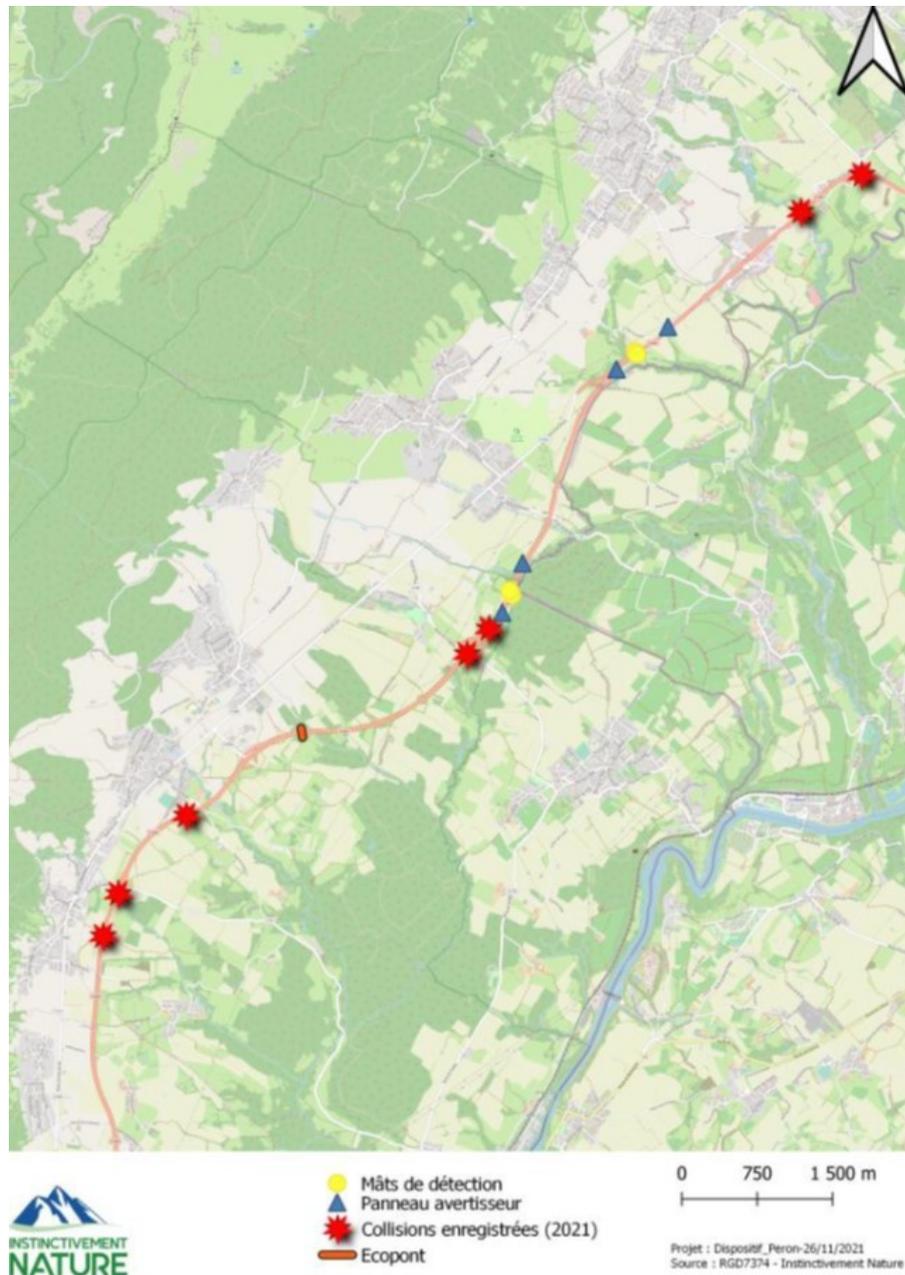


Figure 3 : Aperçu des collisions en 2021, période test de mise en place des dispositifs de détection

Les vidéos, enregistrées sur la plateforme, doivent être renseignées pour être exploitables pour de l'analyse statistique (animal détecté, nombre d'individus ...). La connaissance locale du comportement des animaux est importante dans l'interprétation des vidéos. Pour cette raison, au vu de leur connaissance de la faune sur ces tronçons, le Département de l'Ain a renouvelé son partenariat avec la Fédération Départementale des Chasseurs et l'association locale de chasse pour le suivi et l'interprétation des résultats.

Lien vers un site internet :

<https://patrimoines.ain.fr/n/radar-a-faune-attention-animal-detecte-levez-le-pied/n:1575>

<https://www.lacroix-city.fr/smart-stories/attractivite-securite-fr/detection-faune-sauvage-securite-ain/>

**Partenaires :**

Partenaires financiers : Le projet bénéficie d'un soutien de l'Europe au titre des fonds FEDER régionaux à 60 %

Partenaires techniques : Fédération départementale des chasseurs de l'Ain appuyée par la Fédération départementale des chasseurs de 74, Association de chasse Saint-Hubert du Gralet de Péron, et des prestataires (Lacroix City et Instinctivement Nature)

*Photos : Cerema Centre-Est – Département de l'Ain*